

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Cpté n° 91.085

L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 12 AOUT à 19 H 05 Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Premier Adjoint.

**DATE DE CONVOCATION**

1er AOUT 1991

**DATE D'AFFICHAGE**

1er AOUT 1991

**ETAIENT PRESENTS** : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mme LISION, MM. CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjointes  
MM. ALCHER, BARON, BENOIT, BUJARD, DINDINAUD, Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, MONNARD, MOULINEAU, Mmes PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, REVOLAT, TAP, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. CHABANEAU par Mme PARROU  
M. SABATHIER par M. GUEZENNEC

**ABSENT-EXCUSE** : MM. MOST, ALONSO, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BARRIERE, COASSIN, LACOTTE et MARCONI.

Nombre de Conseillers  
en exercice : 32  
Nombre de Présents : 23  
Nombre de Votants : 25

Monsieur ALCHER a été élu Secrétaire de séance.

**OBJET** : Attributions de subventions

**VOTE** : UNANIMITE

Il est proposé au Conseil Municipal l'attribution de subventions :

**- A la Fédération Nationale du Sport Universitaire (F.N.S.U.)**

. Pour l'organisation des Championnats de France Universitaires 1991 de Tennis masculin et féminin qui se dérouleront les 19, 20 et 21 Septembre 1991 au Centre Régional du Garden.

**- A l'Amicale des Anciens de la 2ème DB**

. Pour l'achat d'un drapeau

**- Au Secours Populaire Français**

. Pour l'organisation d'un voyage au Futuroscope pour des enfants qui ne partent pas en vacances.

**- AU DEPARTEMENT ANIMATION**

**- A la SOMECOB**

. Remboursement de la subvention versée par le Conseil Général pour le Jumping International.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- VU les crédits inscrits au Budget 1991,
- APRES en avoir délibéré,

**D E C I D E**

- d'attribuer à titre exceptionnel les subventions suivantes :

- . 2.000 F à la Fédération Nationale du Sport Universitaire
- . 1 500 F à l'Amicale des anciens de la 2ème DB
- . 1 000 F au Secours Populaire Français

- d'imputer les dépenses correspondantes au Chapitre 940.2 Article 6570 du Budget de l'exercice 1991.

- . 250 000 F au DEPARTEMENT ANIMATION
- . 60 000 F à la SOMECOB

- d'imputer les dépenses correspondantes au Chapitre 940.31 Article 6570 du Budget de l'exercice 1991.

Fait les jour, mois et an susdits,

Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort  
le 19 Août 1991  
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire  
Le Secrétaire Général Adjoint